



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Aude

ARRETE PERMANENT N°2025P0041

Portant réglementation de la circulation sur la D26 - chemin communal

Commune de Ventenac-en-Minervois

Hors agglomération

La Présidente du Conseil Départemental,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-4 et L. 3221-5

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-7-1, R. 415-6, R. 415-8 et R. 415-15

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 3ème partie, intersections et régimes de priorité

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer la circulation

ARRÊTE

Article 1 : Aux intersections de l'ancien chemin de Pépieux et de la RD au PR 4+0035, les conducteurs circulant sur l'ancien chemin de Pépieux (chemin traversé par la RD 26) sont tenus de marquer l'arrêt (STOP) en limite de chaussée abordée, puis de céder le passage aux véhicules circulant sur la RD 26.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière est mise en place par les services de la Direction Routes et Mobilités du Département de l'Aude - Division territoriale Corbières Minervois.

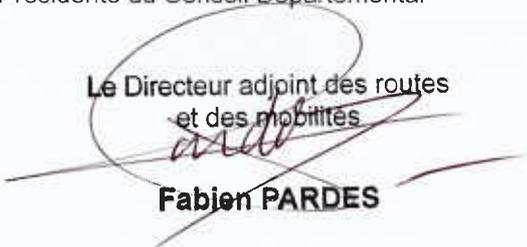
Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le Directeur général des services et le Commandant du groupement de gendarmerie de l'Aude, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Carcassonne, le 22/07/2025
La Présidente du Conseil Départemental

Le Directeur adjoint des routes
et des mobilités


Fabien PARDES

Destinataires : EDSR - Mairie - DTCM

La Présidente du Conseil Départemental de l'Aude certifie exécutoire le présent arrêté pour avoir été porté à la connaissance le 22/07/2025